

La Seine à Vélo près de chez vous

Compte-rendu de réunion publique

Jeudi 09 février 2023 – Pavillon des Transitions, Rouen

Nombre de participant.es : 28

En présence de Madame Juliette BIVILLE, Conseillère métropolitaine déléguée aux modes actifs.

Intervention : Métropole Rouen Normandie

- Yann LE BIDEAULT, Chargé du développement touristique, Service développement touristique et commerce
- Frédéric GIRAULT, Directeur adjoint, Service Infrastructures
- Benjamin GOURRE, Chargé d'opérations, Service infrastructures
- Simon PARMENTIER, Responsable d'opérations infrastructures, Service infrastructures

Animation : Métropole Rouen Normandie

- Isadora GUERRA, Cheffe de service Participation et citoyenneté
- Julien CAMMAS, Chargé de participation citoyenne

Présentation du projet La Seine à Vélo

Cette réunion avait pour objectif la présentation du projet de création d'un itinéraire cyclable de 110 km qui va traverser, à l'horizon 2026, 28 communes de la Métropole Rouen Normandie en longeant la Seine.

- [Consulter le diaporama de présentation du projet sur le site JeParticipe](#)

Questions et interventions de la salle

M. le Maire délégué d'Anneville-Ambourville s'est exprimé contre bétonnage des bords de Seine. Le passage de touriste risque de gêner les riverains, venus s'installer dans sa commune pour sa tranquillité. Il est favorable à la voie verte mais sur un autre itinéraire que celui proposé sur sa commune.

En réaction, un citoyen membre d'une association de cyclotourisme (GTR) s'est déclaré être toujours étonné de ces réactions sur le bétonnage et des oppositions à des projets tels que La Seine à Vélo. Les berges et voies de halage sont des voies publiques. En quoi la randonnée à vélo peut-elle gêner ?

Il indique également que beaucoup de personnes empruntent et apprécient l'itinéraire provisoire actuel. Ces cyclovoyageurs sont ravis d'échanger sur les meilleurs itinéraires à emprunter et se partagent les bonnes adresses. Ils se questionnent sur le chemin à emprunter pour rejoindre La Bouille.



Il est également précisé que, sur ces itinéraires sur berges, la diversité des paysages est à prendre en compte. Il faut également valoriser les bacs sur la Seine. La route du Conihout à Jumièges est très agréable.

M. le Maire de Duclair rappelle que les chemins de halage sont soumis à des servitudes de passage, même sur une propriété privée. Les propriétaires sont même tenus d'entretenir la rive afin de permettre le passage. Un des avantages de La Seine à Vélo est que cet entretien sera assuré par la Métropole. Mais effectivement entre une simple servitude et un itinéraire touristique cyclable tel que La Seine à Vélo, il y a une différence de flux.

Il précise qu'il y a des élus attachés à ce projet. A Duclair, il y a eu création d'une voie verte en 2019 : certes il y a des conflits d'usages mais personne ne voudrait revenir en arrière. Les gens veulent seulement que l'itinéraire se prolonge au-delà des limites communales.

Il rappelle que La Seine à Vélo est le plus gros projet en termes d'attractivité touristique du territoire. Il faut saisir l'opportunité. L'argent est sur la table (financements de l'Etat, du Département, de la Région, ...) ce ne sera peut-être pas le cas demain, profitons-en.

M. le Maire adjoint de Caudebec-lès-Elbeuf complète ces propos : sur sa commune, l'itinéraire est très fréquenté là où c'est aménagé et goudronné. Mais les gens opèrent un demi-tour lorsque l'aménagement s'arrête.

Christelle CUBAUD, Vice-présidente de l'association AF3V précise que la promenade avec un aménagement goudronné est essentielle à la qualité de vie, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Un cycliste précise que l'itinéraire le long de la Seine doit être privilégié car c'est la recherche de l'eau qui est pertinente pour ce type de balade. Il indique que la partie aménagée par la Métropole en 2019 est de très belle qualité (mais attention à l'entretien et au balayage). Enfin, la grande ligne droite est trop dangereuse (RD143) à Jumièges : est-il nécessaire de descendre vers la Seine et est-il prévu l'aménagement de la RD 143 entre Yainville et Jumièges ? Aussi il faudrait améliorer la liaison Pont de Bretonne / Le Trait.

>> Réponse de la Métropole : Les emprises disponibles dans Jumièges ne permettent pas de créer d'aménagement en site propre sur cette zone ce qui nécessite la réalisation d'un itinéraire en bord de Seine. Cependant, l'aménagement de la RD143 entre dans le cadre du déploiement du Réseau Interconnecté Vélo (RIV).

Un représentant du Département de Seine Maritime précise que l'idée sur le parcours est de clarifier l'itinéraire. Mais c'est parfois compliqué, comme à Caumont, de réaliser des infrastructures à cause des contraintes géographiques. Par ailleurs, il précise que le code civil est très clair sur question des servitudes de halage. Mettre des barrières : c'est illégal et pas normal.

Un représentant de l'association Sabine demande si, en plus du nouveau tracé, une mise en valeur des tracés existants est possible, même sans forcément rajouter des infrastructures ?

>> Réponse de la Métropole : quand c'est possible, oui. D'où l'idée de ces boucles locales.



Une cyclotouriste partage son expérience : il faut penser aux familles et aux enfants cyclistes, donc attention à la diversité sur le parcours et aux dénivelés. Dans la forêt de Oissel, des clous de tapissiers sont déposés régulièrement sur la chaussée pour gêner les cyclistes. Sur le futur itinéraire de La Seine à Vélo, y aura-t-il des espaces de bivouac prévus ? Dans certains pays, des lieux avec douches sont aménagés sur les parcours pour permettre aux cyclotouristes d'être hébergés en plein air. Le modèle de *Canu camp* sur le Danube, à Prague, ou sur l'Elbe, sont des exemples intéressants. A Rouen, l'île Lacroix pourrait offrir ce type d'hébergement.

>> Réponse de la Métropole : pour le moment, le label Accueil vélo s'adresse essentiellement aux hôtels, gîtes et hébergements traditionnels. On dispose de très peu d'espaces pour faire de l'hébergement de nature sur le parcours de La Seine à Vélo, mais cette question est intéressante et mérite d'être étudiée de manière plus précise.

Conclusion

La concertation va se poursuivre dans les communes à partir de mars et jusqu'à juin 2023.

Un questionnaire est en ligne depuis le 10 février 2023. Les participants sont invités à le remplir et le partager largement.

Il est important que chacun puisse venir s'exprimer lors des ateliers afin d'aider la maîtrise d'œuvre à bâtir un projet qui réponde à toutes les attentes.

L'objectif est de lancer l'enquête publique en septembre 2023. Il est possible qu'il y ait deux enquêtes publiques, une concernant le tronçon entre Elbeuf et Belbeuf et une autre pour celui entre Rouen et Le Trait

Le lancement des travaux s'ensuivra à partir du 2^e semestre 2024 sur les secteurs prioritaires ou les moins problématiques.



Toutes les modalités de la concertation sont accessibles sur la plateforme **JeParticipe** : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/la-seine-velo-pres-de-chez-vous>

